

Plan de Continuité d'Activité

Comprendre le risque

Un plan de continuité d'activité est destiné à protéger votre activité, vos employés, vos actifs et la réputation de votre entreprise.

Un plan bien préparé permet d'identifier les moyens dont votre entreprise dispose pour survivre à un sinistre et éviter qu'il ne devienne catastrophique. L'objectif d'un plan de continuité d'activité n'est pas d'éviter une catastrophe ; il s'agit plutôt d'aider l'entreprise à faire face à un sinistre qui pourrait arriver malgré les précautions déjà prises pour l'éviter.

Préparation

Il est souhaitable que les plans soient élaborés pour toutes les éventualités possibles qui pourraient survenir. Même si votre entreprise est préparée au pire des scénarii, des événements de moindre importance devraient également être pris en compte, de manière à définir une réponse graduelle.

Le pire des scénarii est généralement la destruction de l'usine principale.

Le plan de continuité des activités devrait traiter de la logistique de continuité des activités de l'entreprise quelle que soit la cause de la menace, que ce soit le résultat d'un incendie, d'une inondation, d'une explosion, d'un vol, d'une fraude ou de tout autre incident.

Il n'est pas toujours possible d'éliminer totalement une menace. Elle peut néanmoins être anticipée et l'impact potentiel peut être réduit en intégrant dans l'entreprise une prise de conscience des problèmes de gestion des risques.

Quelle que soit la cause du sinistre, la probabilité de reprise d'activité est beaucoup plus importante pour les entreprises qui ont :

- **Évalué l'impact que des évènements potentiellement néfastes sont susceptibles d'avoir sur l'entreprise,**
- **Préparé leur réponse en avance,**

- **Testé le plan et inclus toutes les révisions,**
- **Investi le temps, la considération et les mesures financières nécessaires pour identifier et gérer les éventuelles menaces sur l'entreprise.**

Objectif

« Préparation » est la clé. Les objectifs d'un plan de continuité d'activité documenté, testé et immédiatement opérationnel sont de :

- **Limiter les difficultés et pertes financières,**
- **Réduire la durée de l'arrêt de l'activité,**
- **Définir des alternatives pour maintenir les fonctions vitales,**
- **Définir des politiques permettant de réduire les délais de redémarrage d'activité et les coûts des opérations, et assurer une reprise d'urgence contrôlée,**
- **Former le personnel à la gestion des situations d'urgence et aux opérations de reprise.**

Assistance

Il existe de nombreuses publications, ainsi que des outils et ressources disponibles sur internet, incluant des logiciels permettant de concevoir des plans de continuité d'activité. Cependant, la clé dans la mise en place d'un tel plan reste la connaissance de l'entreprise, l'analyse et la gestion prévisionnelle de tous les problèmes potentiels qui auront été identifiés.

Un guide détaillé de la méthodologie à déployer dans la préparation d'un plan de continuité d'activité est disponible sur simple demande.

Pour plus d'information, contactez votre interlocuteur AIG habituel.

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92400 Courbevoie – RCS Nanterre 838 136 463 – Adresse Postale : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +331.49.02.42.22 – Facsimile : +331.49.02.44.04.